

RAPPORT DU COMITÉ

Le MERCREDI 28 mai 1969.

Le Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences auquel a été déféré le Bill C-171, intitulé: «Loi concernant la Bibliothèque nationale», a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 29 avril 1969, étudié ledit bill et il en fait maintenant rapport sans amendement.

Le président,
MAURICE LAMONTAGNE.

Présents: Les honorables sénateurs Lamontagne (président), Cameron, Carter, Gagnon, Irving, Kinross, Macdonald (Cap-Breton), O'Brien, Robichaud, Sullivan et Yule (11).

Sur une proposition, il est décidé de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du compte rendu des délibérations du Comité concernant le bill C-171.

Étude est faite du bill C-171, Loi concernant la Bibliothèque nationale.

Les témoins suivants sont entendus:

De la Bibliothèque nationale:
Le directeur général, M. Guy Sylvestre.

Du Secrétaire d'État:
M. J. E. Levt, conseiller juridique.

Sur une proposition, il est décidé que rapport soit fait dudit bill sans modifications.

A 3 heures 50 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Patrick-J. Savoie.